**Règlement Corrida de Ceba 2019**

***Le comité des fêtes de Falicon en collaboration avec la Mairie de Falicon organise le 10 mars 2019 à 10h, une course de 9 km ouverte à tous à partir de 16 ans (cadet).***

***La Corrida de Ceba se veut une course festive dans le cadre du carnaval de Falicon avec la possibilité de se déguiser. Le meilleur déguisement sera récompensé.***

**Parcours : DEPART** Place Bellevue > Chemin de l’Oratoire > Route de l’Iéra > Montée Verdun > Chemin de l’Esquié > Route de l’Iéra > Montée Verdun >Rue de l’école > Montée St-Vincent > Rue du Four > Montée Bellevue > **ARRIVEE** Place Bellevue

**NOUVEAUTE**

*Possibilité de faire la course en relais par 2,* ***ouverte à tous à partir de 14 ans (minimes).***

*avec le dernier tour en commun pour finir*

Dénivelé positif : 300m

**Départ :** à 10h *(Durée maximale 1 heure 30)*.

**Ravitaillements :** 1 ravitaillement sur le parcours et 1 à l’arrivée (Place Bellevue), mis en place par l’organisation.

**Inscriptions :** en ligne sur optirun.fr

*« En cas d’annulation de l’événement indépendante de la volonté de l’organisateur (conditions météorologiques, décisions des autorités administratives, etc.) aucun remboursement ou dédommagement ne pourra être demandé et effectué ».*

**Frais de participation** :

*Course individuelle* : 9 € jusqu’au 9 mars, 15 € le jour « j » (dans la limite des places disponibles).

*Course en binôme* : 12 € jusqu’au 9 mars, 15 € le jour « j » (dans la limite des places disponibles).

**Dossards :**

Remise des dossards sur présentation de la carte d’identité le matin de la course sur place, à partir de 9h00. La licence Athlé de la FFA, ou un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition datée de moins d’un an, est obligatoire.

Nombre de dossards limités à 200.

Puces à placer sur la chaussure et à restituer après l’arrivée.

Toute puce perdue ou détériorée sera facturée 28 H.T.

**Assistance médicale :** UDSP06

**Assurance :**

• Responsabilité civile : *l’organisateur est couvert par une police d’assurance responsabilité civile de la compagnie GENERALI et décline toutes responsabilités pour tout accident physiologique immédiat ou futur survenant aux participants.*

• Individuelle accident : *Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l’assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s’assurer personnellement.*

**Organisation :**

Un stationnement pour les coureurs est prévu au pied du village au niveau du stade. Les coureurs sont tenus de respecter le code de la route (la circulation devra impérativement se faire sur la voie de droite, risque de disqualification). Le parcours sera fléché et balisé. La circulation sera régulée par des signaleurs bénévoles et la police municipale.

**Récompenses :**

• Aux 3 premiers du classement général féminin et masculin. • Aux premiers de chaque catégorie de cadet à vétéran 5 (femmes et hommes).

• La remise des lots est liée à la présence physique des bénéficiaires.

• Récompenses spéciales : aux premiers Faliconnais et Faliconnaises.

***La participation à l’épreuve implique l’acceptation du présent règlement.***